

Décembre 2018

Les prix dans la table ci-dessous sont TVA compris et sont en eurocent/min et eurocent/appel. Ils s'appliquent sur les minutes qui ne sont pas compris dans les avantages mentionnés dans articles 1 et 2.

1. Si Unlimited Calls National est activé sur un numéro individuel. Unlimited Calls National donne droit aux avantages suivants :

- des communications d'un nombre et d'une durée illimitée, de la ligne fixe, pendant les heures de pointe et pendant les heures creuses pour les appels vocaux nationaux vers lignes fixes
- 1 000 minutes d'appel de la ligne fixe (téléphonie vocale) vers tous les numéros mobiles en Belgique pendant les heures de pointe et creuses. Une fois ces 1 000 minutes d'appel épuisées, le Client bénéficie des tarifs préférentiels
- Attention : conditions pas valable sur les numéros spéciaux (070, 077, 09xx, 1xxx) et les numéros internet.

2. Si Enterprise Unlimited Calls National est activé sur une ou plusieurs séries de 10 numéros (10DDI) avec ou sans numéros individuels. Enterprise Unlimited Calls National donne droit aux avantages suivants :

- par numéro 1.000 minutes d'appel de la ligne fixe (téléphonie vocale) vers tous les numéros fixes en Belgique pendant les heures de pointe et creuses. Une fois ces 1 000 minutes d'appel épuisées, le Client bénéficie des tarifs préférentiels
- par numéro 1.000 minutes d'appel de la ligne fixe (téléphonie vocale) vers tous les numéros mobiles en Belgique pendant les heures de pointe et creuses. Une fois ces 1 000 minutes d'appel épuisées, le Client bénéficie des tarifs préférentiels
- Attention : conditions pas valable sur les numéros spéciaux (070, 077, 09xx, 1xxx) et les numéros internet.

3 Tous les types d'appels non inclus dans les avantages visés à l'article 1 et 2 seront facturés aux tarifs préférentiels.

National	Heures pleines eurocent/min	Heures creuses eurocent/min	Coût de connexion eurocent/appel
National vers un poste fixe	8,36	8,36	9,53
Vers un poste mobile national	8,36	8,36	9,53

- Heures pleines: du lundi au vendredi de 8h à 19h. – Heures creuses: du lundi au vendredi de 19h à 8h ainsi que les week-ends et les jours fériés.
- Facturation à la seconde dès la première seconde sur tous les appels, après facturation du coût de connexion.

Les prix repris sur cette liste sont d'application sous réserve d'erreurs, d'omissions ou de fautes d'impression..